



COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Madame Geneviève CRESSAN Secrétaire de séance,

Etaient présents : Mme Elisabeth BARRAULT, Mme Kenza BENYAHIA, Mme Josette BERENFELD, M. Guillaume BONNET, Mme Maria CHEDEVILLE, M. Alain CONTREPOIS, Mme Geneviève CRESSAN, Mme Céline DEVENDER, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Jacqueline ELAMBERT, Mme Elisabeth FROMONT, M. Patrick GEROUDET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, Madame Monique KOPFER, M. Alain MALET, M. Franck MASSELUS, M. Pierre MAYINDA-ZOBELA, Mme Isabelle MESNARD, Mme Janine MILON, Monsieur Yves NAUDIN, M. Alain PIERRAT, M. José ROLO, M. Michel TEILLEUX, Mme Agnès VENTURA, Mme Isabelle VINCENT.

Etaient représentés : Mme Bénédicte MOREL par pouvoir à Mme Janine MILON, M. Sébastien TENAILLON par pouvoir à Mme Josette BERENFELD, M. Murat YASAR par pouvoir à Mme Agnès VENTURA, M. Noël BILLARD par pouvoir à Madame Monique KOPFER, Mme Nadège GAUJARD par pouvoir à M. Guillaume BONNET, M. Laurent LHUILLERY par pouvoir à Mme Karine DORANGE.

Etait excusée : Mme Françoise FERRONNIERE.

Etaient absents : M. Denis BARBE, M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, M. David LEBON, Mme Sandra RENDA.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 février 2018 est approuvé à l'unanimité, 7 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

FINANCES ET PROSPECTIVE

- 1 Communication préalable aux orientations budgétaires

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte

De la communication du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au Débat d'Orientations Budgétaires 2018.

—

2 Débat d'orientations budgétaires DOB 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte

De la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 au vu de la présentation d'un document fournissant les éléments nécessaires.

Le document est à disposition du public au guichet unique, boulevard Chasles à Chartres et au service gestion des assemblées 1 avenue Pichard à Chartres de 9h à 12h et de 14h à 17h.

3 Dotation pour le Soutien à l'Investissement Local 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Monsieur J.P. GORGES ne prend pas part au vote

APPROUVE le principe de solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018 pour les 2 dossiers suivants : le rafraichissement de l'école Henri IV (maternelle et primaire) et le pole « OFF » (anciennement cinéma ABC)

SOLLICITE la DSIL pour son montant ou pourcentage maximum pour ces opérations. La collectivité ne reçoit pas d'autres subventions sur ces opérations. Les tableaux de financement indiquent une prévision d'autofinancement apportée par la collectivité.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents liés à ces demandes de subvention auprès de l'Etat.

4 Vote des taux de fiscalité 2018 et droits d'enregistrement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour , 4 voix contre

FIXE le taux des taxes directes locales pour 2018, comme suit :

- Taxe d'habitation : 17,40 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,31 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,21 % ;

RECONDUIT en 2018 les taux et dispositions en matière de Droits d'enregistrement adoptés précédemment par la Ville de Chartres ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes liés.

5 Prise de participation de Chartres Développements Immobiliers dans le capital d'une société civile immobilière (SCI) du FAMIN - Accord

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE la prise de participation de la SEM Chartres Développements Immobiliers dans le capital de la société civile immobilière (SCI) du FAMIN pour un montant de 300 euros.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

6 Demande de subvention travaux Stade J DELARUE - modifications

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le principe de la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'opération en objet ;

ACCEPTE le nouveau plan de financement compte tenu de la subvention maximale à percevoir ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les éventuels actes liés à cette demande de subvention.

7 Stationnement souterrain - sous amodiation de 13 places - SCI Saint Aignan

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de la sous-amodiation de 13 places de parking au profit de la SCI SAINT AIGNAN représentée par Mme FESTIVI Patricia dans le cadre de la construction d'un immeuble de bureau au 5 et 7 Place de l'Etape au vin et 1 et 3 rue de la Poêle Percée à Chartres ;

ACCEPTE la sous-amodiation de 13 places de parking dans le Parc de l'Hôtel de Ville selon les conditions suivantes : un contrat de sous-amodiation d'une durée 15 ans à compter de la signature du dit contrat, montant de la place 11 500 €HT soit pour 13 places 149 500 € HT ou 179 000 € TTC (TVA 20%), un assujettissement aux charges mensuelles (30 € HT - valeur 2011) ;

APPROUVE le contrat de sous amodiation à intervenir ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

8 Cession du véhicule DB-850-LC suite à un sinistre

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession du véhicule RENAULT ESPACE, immatriculé DB-850-LC, à l'assureur de la flotte automobile communale, la SMACL, sise 141, Avenue Salvador Allende à NIORT CEDEX 9 (79031), pour le montant de 14 500.00 € TTC.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

9 Exonération droits de place et terrasses

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le principe de la mise en place d'exonération pour 2018 dans le domaine des droits de place et terrasses pour certains espaces en travaux sur la ville de Chartres ; les commerçants situées dans la rue Saint Michel, rue de la Mairie, rue Montescot, rue au lin, rue des Côtes, places Evora, de l'Etape au vin, des Halles doivent pouvoir bénéficier d'une exonération des droits de place et terrasse en 2018 ;

ACCEPTE que le principe de l'exonération des droits de place et terrasses en 2017 et 2018 doit pouvoir s'appliquer aux commerçants non sédentaires de la Butte des Charbonniers dès lors qu'une manifestation communale vient interdire la tenue régulière des marchés. L'organisation de la fête de la lumière ne permettra pas en 2018 comme en 2017 l'organisation d'un marché courant septembre. L'exonération est fixée à 1/13 du tarif du trimestre concerné (ou le trimestre suivant si le commerçant a payé par anticipation le trimestre dans sa totalité) pour 2017 et 2018.

PERMET au Maire de signer les actes éventuels permettant d'appliquer ces dispositions ;

PRECISE que les régisseurs et Monsieur le Comptable Public seront informés de cette délibération.

- 10 Transaction entre la Ville de Chartres et les Ets Y.A ROUSSEL MONTIGNY relative à la prise en charge de factures d'eau du camping

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le protocole transactionnel entre la Ville de Chartres et les Ets Y.A ROUSSEL MONTIGNY relatif à la prise en charge par la Ville des consommations d'eau du camping pour un montant total de 39 182.71 € TTC résultant de fuites sur le réseau enterré. Cette somme sera payée sur le budget Tourisme et selon l'annexe jointe décrivant le nombre de facture et les fournisseurs d'eau.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

PRECISE que le paiement effectué en 2018 par la Ville de Chartres est exceptionnel.

- 11 Marchés de construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices - lots n°1 à 7 - avenants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour , 4 voix contre

APPROUVE les avenants aux marchés n°2015-098, 2015-099, 2015-100, 2015-101, 2015-102, 2015-103 et 2015-104 relatifs à la construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices, ayant pour objet de prolonger le délai global d'exécution des travaux en le portant à 39 mois et 21 jours.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants.

- 12 Marché de construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices -lot 6 - avenant n°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour , 4 voix contre

APPROUVE l'avenant n°3 au marché n°2016-084 relatif au lot n°6 « Appareils élévateurs » pour la construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices avec la société AFEM, ayant pour objet de prolonger le délai global d'exécution des travaux en le portant à 21 mois.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 13 Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'équipement technique, audiovisuel et multimédia du pôle administratif- avenant n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour , 2 voix contre

APPROUVE l'avenant n°1 au marché n°2015-083 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'équipement technique, audiovisuel et multimédia du pôle administratif avec la société GHODSY SOHEIL, ayant pour objet de prolonger le délai d'affermissement de la tranche conditionnelle n°1 « Mission 5 : Assistance à la mise en route » en le portant à 36 mois et de prolonger le délai d'exécution de la « Mission 5 : Assistance à la mise en route » en le portant à 12 mois à compter de l'affermissement de la tranche conditionnelle n°1. Le montant du marché est inchangé.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 14 Accord-cadre de travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Chartres, Chartres Métropole et du CCAS - lot n°8 - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre suivant :

Désignation	Entreprise retenue	Montant estimatif annuel
Lot 08 Etanchéité toitures et toitures-terrasses	EBD ZI de Mondétour 3 route de Gasville 28630 NOGENT LE PHAYE	156 000,00 € HT

- 15 Marché pour la création d'une Aire de Jeux - Parc des Bords de l'Eure - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les marchés suivants :

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Lot n°1 : Aire de jeux – Parc Bords de l'Eure	Groupement solidaire : - SARL APY – QUALI-Cité IDF (mandataire) 2/4 rue Faraday - 91540 MENNECY - SARL SJE Le Poste Blanc – Route de Thoiry 78770 AUTEUIL LE ROY	40 989,50 € HT 49 187,40 € TTC
Lot n°2 : Revêtement enrobé et dévoiement réseau d'arrosage	EIFFAGE ROUTE 18, rue du Président Kennedy 28112 LUCE CEDEX	22 927,00 € HT 27 512,40 € TTC

- 16 Marché d'aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion - lot n°10- résiliation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la résiliation du marché n°2017-031 relatif à des travaux pour l'aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion – lot n°10 Peinture / Revêtement de sol avec la société ISOREX. Cette résiliation, pour événements extérieurs au marché public, intervient suite à la liquidation judiciaire de la société et n'ouvre pas droit à indemnisation.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite résiliation.

- 17 Marché d'aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion - relance du lot n°10 - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le marché suivant :

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion – lot n°10 Peinture / Revêtement de sol	Société DUBOIS SAS 3, rue des Claies 28150 LES VILLAGES VOVEENS	88 300,00 € HT 105 960,00 € TTC

- 18 Marché d'aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion - lot n°11 - avenant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°2 au marché n° 2017-032 relatif à l'aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion – Lot n°11 Bâtiments modulaires avec la société COUGNAUD CONSTRUCTION, ayant pour objet la modification du programme des travaux et la prise en compte de l'incidence financière de cette modification. Le montant du marché est porté à 235 188,11 € HT soit 282 225,73 € TTC.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 19 Impasse des Castors - acquisition d'une partie de parcelle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la partie de parcelle située impasse des Castors à Chartres, cadastrée section CX n° 332p, d'une superficie d'environ 88 m², au prix de 8 500 €, auprès de la SCI BRIDOROFF, représentée par son gérant Monsieur Jean-François BRIDET ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

CULTURE, PROMOTION, ANIMATION

- 20 Protocole - Délégation municipale à Chichester

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE la prise en charge des frais réels engagés par Patrick GEROUDET et Alain MALET pour leur déplacement à Chichester au Royaume-Uni du 14 au 17 juin 2018 à l'invitation de l'association de jumelage The Friends of Chartres pour participer à la cérémonie de remise des prix du School Art Challenge.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

21 Protocole - Délégation municipale à Oignies (Bassin Minier Nord Pas de Calais)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la prise en charge des frais réels engagés par Isabelle VINCENT pour son déplacement à Oignies (62) du 29 mai au 02 juin 2018, à l'invitation de la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais et à l'occasion des Rencontres de l'Association des biens français du patrimoine mondial et son Assemblée générale qui se dérouleront sur le site du Bassin Minier Nord-Pas de Calais.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

22 Plan de récolement décennal des collections du musée des Beaux-Arts et du Muséum d'Histoire Naturelle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le plan de récolement décennal des collections du musée des Beaux-Arts et du Muséum d'Histoire Naturelle.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

23 Association pour la Promotion et la Formation en Histoire Vivante - Fête médiévale - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

ALLOUE une subvention d'un montant de 200 000 € (145 000 € en investissement et 55 000 € en fonctionnement), au titre de l'exercice 2018, à l'association pour la Promotion et la Formation en Histoire Vivante dans le cadre de l'organisation de la fête médiévale « Chartres 1254 », les 12 et 13 mai 2018.

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs 2018 entre l'Association pour la Promotion et la Formation en Histoire Vivante et la Ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association pour la Promotion et la Formation en Histoire Vivante et tout document y afférent.

AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS

24 Prise en charge des dépenses de fonctionnement pour les établissements privés sous contrat d'association - Année 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la participation financière de la Ville pour les établissements privés en contrat d'association pour l'année 2018 :

Pour les écoles maternelles

Pour les écoles élémentaires

Saint Jean – 54 élèves :	43 720.02 €	Saint Jean – 81 élèves :	29 749.68 €
Saint Ferdinand – 57 élèves :	46 148.91 €	Saint Ferdinand – 91 élèves :	33 422.48 €
Jean-Paul II – 76 élèves :	61 531.88 €	Jean-Paul II – 128 élèves :	47 011.84 €
Guéry – 47 élèves :	38 052.61 €	Guéry – 103 élèves :	37 829.84 €

PRECISE que le montant de la participation financière sera versé en une fois et après que la délibération soit devenue exécutoire.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

25 Attribution de subventions aux coopératives scolaires Année 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les subventions suivantes aux coopératives des écoles de Chartres :

Pour les écoles maternelles

Pour les écoles élémentaires

Les Cytises – 96 élèves :	81.60 €	Henry Farman – 95 élèves :	80.75 €
Henry Farman – 64 élèves :	54.40 €	Maurice de Vlaminck – 164 élèves :	139.40 €
Henri IV – 191 élèves :	162.35 €	Rechèvres – 192 élèves :	163.20 €
Le Grand Jardin – 77 élèves :	65.45 €	François Villon – 105 élèves :	89.25 €
Paul Fort – 79 élèves :	67.15 €	Jules Ferry – 204 élèves :	173.40 €
Pauline Kergomard – 98 élèves :	83.30 €	La Brèche – 129 élèves :	109.65 €
Jules Ferry – 112 élèves :	95.20 €	Le Grand Jardin – 138 élèves :	117.30 €
Francine Coursaget – 81 élèves :	68.85 €	Henri Matisse – 125 élèves :	106.25 €
Annie Fournier – 60 élèves :	51.00 €	Henri IV – 266 élèves :	226.10 €
Emile Zola – 183 élèves :	155.55 €	Maurice Carême – 252 élèves :	214.20 €
Marie-Pape Carpentier – 81 élèves :	68.85 €	Jacques Prévert – 167 élèves :	141.95 €

PRECISE que ces subventions sont versées en une fois et après que la délibération soit devenue exécutoire.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

26 ASPTT Chartres - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 3 000 € à l'ASPTT Chartres, dans le cadre de l'organisation, le dimanche 18 mars 2018, du 21^{ème} semi marathon de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

27 La ligue contre le cancer - Comité d'Eure-et-Loir - Subvention de fonctionnement 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € au Comité d'Eure-et-Loir de la Ligue contre le cancer, au titre de l'exercice 2018.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

CADRE DE VIE, TRAVAUX, PROXIMITE, TRANQUILLITE, URBANISME

28 Association Immeubles en Fête - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le versement d'une subvention, d'un montant de 900 € à l'association Immeubles en Fête au titre de la participation de la Ville de Chartres à l'édition 2018 de la fête des voisins, le vendredi 25 mai 2018.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

29 Autorisation de signature - Permis de construire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la demande de permis de construire pour la réalisation de travaux des anciens ateliers Lorin, situés sur la parcelle AH0127 au 1bis boulevard du Maréchal-Foch et 46 rue de la Tannerie à Chartres.

30 Autorisation de signature - Déclaration Préalables pour travaux d'accessibilité 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les autorisations d'urbanisme ci-dessous et tout document y afférent.

Déclarations préalables pour :

1. Modification de l'aspect extérieur des façades des immeubles « Club House, Tennis et vestiaires » du site Stade Jacques Couvret, sur les parcelles CV-0071 et CV-0034 situées route des Grands Prés à Chartres.
 2. Modification des abords des façades des immeubles « Abbayes Saint Brice », sur la parcelle CS-0011 située rue Saint Martin au Val à Chartres.
 3. Modification des abords d'une façade de l'immeuble « Maison Henri IV » du site Maisons Canoniales, sur la parcelle AB-007 située au 1 rue de l'étréot degré à Chartres.
 4. Modification de la façade de l'immeuble « Crèche Ilot Câlin », sur la parcelle AK-0183 située 25 rue des Bouchers à Chartres.
-

31 Autorisation de signature - Déclaration Préalable

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les autorisations d'urbanisme ci-dessous et tout document y afférent.

Déclarations préalables pour :

1. La création d'un jardin dans la cour du « site Marceau » sur la parcelle AL-0193 située au 12 rue Saint Michel à Chartres.
 2. La réhabilitation de la toiture d'un bâtiment annexe du « site Marceau » sur la parcelle AL-0193 située au 12 rue Saint Michel à Chartres.
-

32 Opération de ravalement des façades - Extension du périmètre et modification du règlement des aides

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'extension du périmètre de l'opération de ravalement de façades, dénommée phase 3.

APPROUVE l'allongement de la durée de l'opération portée à 2021.

APPROUVE l'ensemble des modifications apportées au sein du règlement des aides actualisé.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

—

Le Maire,
Jean Pierre GORGES